

[Text]

In closing, I would like to say that I feel the best strategy for this committee is to realize this and recommend that the Crow rate be retained.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Wittekar. I now call on Mr. Maguire.

Mr. Larry N. Maguire (Elgin, Manitoba): My name is Larry Maguire, from Elgin, Manitoba.

Mr. Chairman, House of Commons Agriculture committee members, in opening I would like to introduce myself by saying that I am a grain producer from Elgin, Manitoba. My father and I farm approximately 4,000 acres of land, which we seed mainly to cereals and oilseeds. I am making this presentation to you so that I can indicate to you some of my concerns with Bill C-155 and the proposals surrounding this legislation.

I feel that the railroads require more funds to guarantee grain movement now and in the future. I am prepared to pay more with guarantees from the railroads.

Having gone from the Gilson report to the February 1, 1983, Pepin announcement of the Western Transportation Initiative where there was no room for further compromise to the late April announcement of Bill C-155, I indicate to you that I was becoming more dejected with each announcement.

I have several concerns with the proposed bill. The changes in the present proposal are not found to be acceptable. Bill C-155 will not allow for the diversification necessary to develop the most beneficial marketing alternatives for grain producers in western Canada. I feel that by paying the Crow benefit directly to the railroads incentives for future development of processing on the Canadian prairies has been greatly set back.

I find the 6% maximum producer contribution to inflation for 1986 and beyond to be unacceptable. The contribution of pools' 3% would be more in line given the federal government's own projection for future inflation to be 6%.

I acknowledge that many producers are in favour of a safety net mechanism, but I do not support a net in which a producer's transportation charges are 10% of the weighted average export price of the six major grains. I feel that the historic value of 7% of the initial weighted average price of these grains would be a maximum.

Producers must maintain their rights also to the use of producer cars in the future system.

I see some inequities in the Senior Grain Transportation Committee as it has been outlined in that possibly too many elevator representatives would be on it. As I add them up, there would be seven as compared to only three producers. I feel that three members would be plenty for the grain company sectors. This reduction would require greater co-operation

[Translation]

consensus dans l'Ouest. En fait, c'est sur l'opposition à ce changement qu'il y a consensus.

Pour terminer, j'ajouterai que la meilleure stratégie que puisse adopter ce Comité est de se rendre à cette évidence et de maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le vice-président: Merci, monsieur Wittekar. Je donne la parole à M. Maguire.

M. Larry N. Maguire (Elgin, Manitoba): Je suis Larry Maguire d'Elgin au Manitoba.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité de l'agriculture, j'aimerais tout d'abord me présenter: je suis producteur de grain à Elgin, au Manitoba. Mon père et moi-même exploitons environ 4,000 acres. Nous y cultivons surtout des céréales et des oléagineux. Mon intervention a pour objet de vous faire part de mes inquiétudes au sujet du projet de loi C-155 et des propositions auxquelles il a donné lieu.

J'estime que les chemins de fer ont besoin de ressources plus importantes pour assurer le transport du grain, que ce soit à l'heure actuelle ou dans l'avenir. Je suis disposé à payer davantage si les chemins de fer peuvent me donner la garantie d'un bon service.

Nous avons commencé avec le rapport Gilson puis, le 1^{er} février 1983, puis nous avons eu la proposition Pepin concernant le transport dans l'ouest qui excluait toute autre possibilité de compromis et enfin, à la fin d'avril, le projet de loi C-155. Je dois vous avouer que mon découragement allait toujours en augmentant.

Le projet de loi me cause plusieurs inquiétudes. Les changements qui y sont proposés ne sont pas acceptables. Le projet de loi C-155 ne laisse pas suffisamment de latitude pour que les producteurs de grain de l'Ouest du Canada puissent avoir un choix avantageux de marchés. Je crois qu'en versant la subvention du Nid-de-Corbeau directement aux chemins de fer, on ne fait que décourager le développement du traitement des grains dans les provinces des Prairies.

A mon sens, il est inacceptable de fixer la part maximum de producteur, compte tenu de l'inflation, à 6 p. 100 pour l'année 1986 et les suivantes. La part des pools, soit 3 p. 100, est plus réaliste étant donné les prévisions de l'administration fédérale selon lesquelles l'inflation devrait être de 6 p. 100.

Je reconnais que de nombreux producteurs sont favorables à la soupape de sécurité mais, pour ma part, je ne suis pas favorable à une soupape où les frais de transport du producteur correspondent à 10 p. 100 du prix moyen pondéré à l'exportation pour les six principales céréales. Je considère que le pourcentage que l'on avait auparavant de 7 p. 100 du prix moyen pondéré constitue un maximum.

En outre, les producteurs doivent, dans le futur réseau, pouvoir conserver leurs wagons.

La composition du Comité supérieur du transport du grain est inéquitable. Comme on l'a d'ailleurs souligné, il est fort probable que le nombre des représentants des éleveurs sera indûment élevé. Si je ne m'abuse, il y en aurait sept comparativement à trois seulement pour les producteurs. Je crois qu'il est suffisant d'avoir trois représentants des compagnies de grain.